

ment unanime de la Chambre. La présidence va donc demander si la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion soit mise en délibération.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce sont des députés libéraux qui s'y sont opposés, et seulement des libéraux.

QUESTIONS ORALES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES SECOURS AUX RÉFUGIÉS PAKISTANAIS—LA TENSION À LA FRONTIÈRE INDO-PAKISTANAISE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous dire si des arrangements ont été conclus en vue de fournir des secours aux millions de Pakistanais qui, d'après le gouvernement de l'Inde, se sont réfugiés au Bengale-Occidental? Quelle initiative, s'il en est, le Canada prend-il à l'égard de ces réfugiés?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question semblable, j'ai dit à la fin de la semaine dernière que le gouvernement étudiait avec sympathie la requête d'aide qu'il a reçue à l'égard des réfugiés pakistanais qui se trouvent en Inde. La Commission des Nations Unies pour les réfugiés coordonne cette initiative et nous étudions actuellement quelle serait la somme appropriée que le Canada devrait verser à titre de contribution.

L'hon. M. Stanfield: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il quelque chose à signaler au sujet des tensions possibles à la frontière indo-pakistanaise et le gouvernement prend-il position à ce sujet?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le gouvernement est d'avis que le mouvement des réfugiés du Pakistan vers l'Inde est en soi une cause de très grande tension. Nous avons conseillé, tant au gouvernement de l'Inde qu'à celui du Pakistan, de faire tout en leur pouvoir pour empêcher l'escalade de ce conflit. Nous nous rendons bien compte de l'extrême gravité du problème. Pour le moment, du moins, nous croyons que nous ne pouvons rien faire de mieux que de fournir de l'aide aux réfugiés là-bas.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dirait-il quelle est la position du gouvernement au sujet du Pakistan? Par exemple, le gouvernement du Canada croit-il qu'il faut exercer des pressions sur le gouvernement pakistanais pour en arri-

[M. l'Orateur.]

ver à un accord par l'entremise de la Banque mondiale, par exemple, qui refuserait tout autre délai pour les paiements dus? Le gouvernement canadien croit-il qu'il doit intervenir de cette façon ou rester neutre en ce qui concerne le Pakistan?

L'hon. M. Sharp: Sauf erreur, monsieur l'Orateur, le gouvernement du Pakistan aurait unilatéralement déclaré un moratoire. Les divers pays intéressés étudient la situation et cherchent à déterminer comment faire face à ce qui semble être la faillite du gouvernement pakistanais. Pour ce qui est de l'aide, il est très difficile de décider jusqu'où il faudrait aller dans les circonstances. Comme le Canada, la plupart des pays, je pense, procèdent avec prudence. Nous ne voulons certes pas ajouter aux difficultés de quelque partie de la population du Pakistan, ou oriental, ou occidental, en refusant des projets qui pourraient apporter une aide immédiate. On reconnaît néanmoins que l'aide doit atteindre les habitants des deux pays.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Cherche-t-on à assurer que l'aide du Canada ne sert pas à soutenir la répression militaire du Pakistan oriental?

L'hon. M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA RESTRICTION DES LAISSEZ-PASSER AUX EMPLOYÉS ET PENSIONNÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme le Canadien Pacifique n'accorde presque plus de laissez-passer à ses employés et à ses pensionnés et comme ces privilèges faisaient partie, estimait-on, des revenus de ces employés, le ministre voudra-t-il aborder cette question avec le Canadien Pacifique ou avec la Commission canadienne des transports dans l'espoir de remédier à une telle situation?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je vais certainement le faire, monsieur l'Orateur. Je n'étais pas au courant de cette situation. Je conviens tout à fait avec le député qu'un pensionné doit au moins avoir le privilège de voyager à bord d'un chemin de fer qu'il a servi pendant si longtemps.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le ministre de sa réponse mais il remarquera que la réduction des privilèges accordés antérieurement s'applique aussi bien aux employés qu'aux retraités.

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur. J'aurais dû indiquer aussi que ce n'est pas une question qui relève de la Commission canadienne des transports. Il s'agit de faire appel au bon sens, si vous voulez, du Canadien Pacifique. Je vais m'y employer.